

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 50156

Numéro SIREN : 492 400 056

Nom ou dénomination : SARL A3 Adhésif

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2020 sous le numéro de dépôt 5548

**SARL A3 ADHESIF**

Société À Responsabilité Limitée au capital de 15 000 euros  
Siège social : Les Tils  
16130 JUILLAC-LE-COQ

**492 400 056 RCS ANGOULEME**

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,

Le quatorze décembre,

A dix-neuf heures ,

Les associés de la société **SARL A3 ADHESIF**, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- |                                                  |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| - <b>Monsieur Pascal ALINE</b> , propriétaire de | 750 parts |
| - <b>Monsieur Éric GERVAIS</b> , propriétaire de | 750 parts |

|                                                                     |             |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|
| soit un total de                                                    | 1 500 parts |
| sur les mille cinq cents (1 500) parts composant le capital social. |             |

**Monsieur Pascal ALINE** préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le quorum étant atteint, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AP

EG

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné la situation de la société telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020, approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 2 décembre 2020, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide du fait de la précédente résolution, de ne pas nommer de liquidateur et de ne pas dissoudre la société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIÈME RESOLUTION**

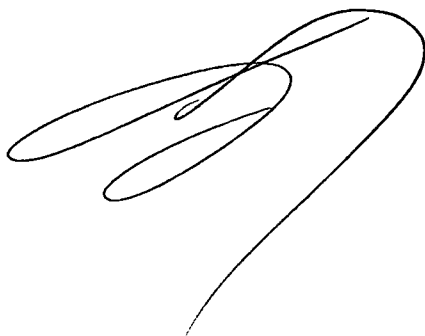
L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

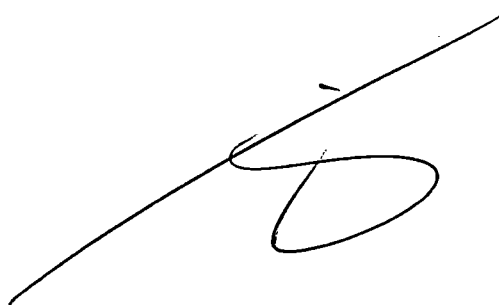
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

**Monsieur Pascal ALINE**

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping tail.

**Monsieur Éric GERVAIS**

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a prominent horizontal stroke and a circular loop.